



Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier

Vice-président d'Una Voce.

^{bis} 56/ Oratio super Oblata (I)

« Le visage incliné vers le sol, le pontife dit alors l'oraison sur les oblats de telle sorte que nul, sauf Dieu et lui-même, n'entende si ce n'est seulement *per omnia saecula saeculorum* ».

Ainsi s'exprime le canon 35 de l'*Ordo romanus XV* dont Mgr Andrieu (1) situe l'apparition dans le temps entre 750 et 787, soit au cours de la période carolingienne. Il va de soi, toutefois, que ce texte a été rédigé postérieurement à celui de l'*Ordo romanus primus*, ce qui a ici son importance : car la lecture du canon 85 de la première directive romaine ne donne aucune information précise ni sur la ritualité ni même sur l'existence d'une oraison à cet instant de l'action sacrée. Tout au plus, y est-il mentionné que le pontife « *s'incline quelque peu sur la pierre de l'autel* » – mais est-ce pour prier ? – « *et fait signe à la schola d'arrêter son chant* ». La seule allusion à la présence d'une prière sur les oblats ne peut se déduire que de la mention, faite par le canon 87, du *per omnia* final de l'oraison.

La spécificité de la « secrète ».

Certes, une telle imprécision des textes ne peut empêcher de conclure qu'à l'époque de la parution de l'*Ordo romanus primus*, l'*oratio super oblata* était encore récitée *alta voce* par le célébrant. Mais lorsque le liturgisme contemporain entend déduire cet usage d'une *prex eucharistica* primitivement récitée, sinon même chantée, à haute voix, il dénature l'esprit des institutions liturgiques romaines et le désacralise. C'est ainsi que, sous prétexte d'assurer une meilleure participation des fidèles et de donner vie à un « archéologisme » de mauvais aloi, le nouveau missel romain a fait de la prière sur les oblats une oraison semblable à la collecte et à la post-communion alors qu'elle répondait à un souci particulier de l'Église.

Observons en effet que les trois oraisons de la messe romaine ne possèdent pas la même visée liturgique. La première (la *collecta* qui rassemble les demandes de la com-

Au jardin des liturgies romaines (suite)

munauté chrétienne) et la troisième d'entre elles (*ad complendum* : l'action de grâces après les bienfaits reçus) se définissent comme des *orationes super populum* parce qu'elles sont adressées à Dieu pour le besoin « salutaire » des âmes. Elles sont dites dans le cadre de la médiation pastorale dont le célébrant est investi. Bien au contraire, l'*oratio super oblata* révèle la dimension d'un discours plus élevé parce qu'elle est strictement inféodée au sacrifice eucharistique qui va s'accomplir : « Nous faisons, écrit l'abbé Joly, que le Christ victime est une fois de plus offert par nous, notre oblation actuelle se confondant avec son unique et perpétuelle oblation » (2).

L'imprégnation du sacré.

Peut-on, pour autant, affirmer que cette oraison sur les oblats s'intègre parfaitement dans la *Prex eucharistica* ? La question mérite sans aucun doute d'être posée, car, d'après la doctrine traditionnelle – que l'on pourrait appeler « grégorienne » – la première prière du canon romain débute par les termes *Te igitur* que le célébrant, désormais debout devant l'autel, adresse à Dieu à voix basse et dans le plus grand des silences. Il est vrai qu'au paravant la tradition gélasienne, à la fin du V^e siècle, avait écrit avant le répons *Sursum corda* précédant la Préface : « *Incipit canon actionis* » (ici commence le canon de l'action sacrée). En fait, l'évolution imprimée par la religion médiévale à la liturgie romaine est bien la source de cette instabilité apparente : il semble qu'aujourd'hui, le caractère sacré qui est imposé à la *Prex eucharistica* ait affecté l'oraison sur les oblats depuis que l'ère romane a introduit l'institution de l'*Orate fratres* au terme de l'offertoire. Or paradoxalement, le caractère du sacré, éminemment protégé à l'origine, s'est progressivement délité au cours des siècles jusqu'à présenter l'aspect lamentable qui est constaté aujourd'hui. Dernière question : la religion romaine n'a-t-elle pas tenté en réalité de rendre vie au sacré ?

(à suivre)

François Pohier ●

(1) Michel Andrieu, *Les Ordines romani du Haut Moyen Âge*, Spicilegium de Louvain, 1971. (2) Daniel Joly, *La messe expliquée aux fidèles*, Clovis, 1998.